Ariège Contrôle Règlementaire
2 Chemin de la Saraillère · 09700 Saverdun
Tél : 06.34.24.41.24 · contact@acr-controle.fr

RAPPORT PROVISOIRE DU
06/11/2026
N° 100141

Vérification générale périodique

Vérification des appareils de levage

En application des articles R. 4323-22 à R. 4323-28 du Code du travail et de l'arrêté ministériel du 1er mars 2004 modifié.

CONCLUSION DE LA VÉRIFICATION

- Les vérifications réalisées dans les limites de la présente mission ont fait apparaître les anomalies ou défectuosités décrites ci-après et auxquelles il y a lieu de remedier.

État de l'appareil : **Appareil d'occasion** Prochaine échéance : **06/05/2027**

CLIENT

ENCHERES VO MAT
ZI Tavernier, 100 impasse de Toulouse
31150 Bruguières

LIEU D'INTERVENTION

Dépôt ENCHERES VO MAT
Bruguières

IDENTIFICATION DE L'ÉQUIPEMENT

Marque	**DOOSAN**	Modèle	**D33NXS**	Type	**D**	Année	**2023**
Marquage	**CE**	N° Constr.	**FDA55-4380-00015**	N° Client	**1700065**	CMU	**3965**
Porteur	—	Immat.	—	Compteur	**2912 H**	Périodicité	**6 mois**

CONDITIONS DE LA VÉRIFICATION

Appareil mis à disposition et clairement identifié pendant le temps nécessaire	OUI
Mise à disposition de la notice d'instructions	NON
Mise à disposition de la déclaration de conformité (appareils neufs)	NON
Mise à disposition du certificat de conformité (appareils d'occasion)	NON
Rapports des vérifications précédentes mis à disposition	NON
Carnet de maintenance mis à disposition	NON
Mise à disposition des moyens nécessaires à l'accès aux parties à examiner	OUI
Mise à disposition des charges d'essais et/ou d'épreuves	OUI
Mise à disposition du personnel nécessaire à la conduite de l'appareil	OUI
Mise à disposition des informations nécessaires, notamment les données relatives au sol, à la nature des supports, aux réactions d'appui au sol et, le cas échéant, à la vitesse maximale du vent à prendre en compte sur le site d'utilisation (Examen de montage)	SANS OBJET
Examen approfondi de l'état de conservation au moins tous les 5 ans	SANS OBJET

Éléments non vérifiés : Vérification exhaustive

RÉCAPITULATIF DES OBSERVATIONS

3 observations



1. **Siège conducteur détérioré**
   Préconisation : Y remédier
2. **Abaque de charge détériorée et incomplète**
   Préconisation : Y remédier
3. **Levier de commande du positionnement des fourches détérioré**
   Préconisation : Y remedier

LE VÉRIFICATEUR
David MALECAMP

Visite effectuée en présence de **Eric BOUZIGNAC**

⚠ À L'ATTENTION DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT — Ce rapport provisoire ne peut en aucun cas se substituer au rapport définitif. Validité du document : 30 jours à date d'émission.